

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize
Le onze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : le 4 avril 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- Mme BUESSLER-MULA Patrick à Mme AMELINE Yolande- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D39 : modification des statuts du SIVU de la Roche-Bernard

Madame Béatrice DENIGOT informe l'assemblée délibérante que le Comité Syndical du SIVU de La Roche Bernard en date du 02 mars 2016, a validé la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) au 01 septembre 2016 dont les objectifs sont les suivants :

1- **Renforcer la relation Parents-enfants**

Pour l'enfant :

- Vivre un moment de jeu,
- Découvrir, explorer.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour l'adulte

- Prendre du temps avec son enfant,
- Avoir un autre regard sur son enfant,
- Observer son enfant jouer seul ou avec d'autres,
- Etre accompagné dans son rôle de parent.

2- Renforcer le lien social

- Rencontrer d'autres adultes et enfants,
- Rencontrer et échanger avec d'autres familles et/ou accueillants, dans un lieu collectif convivial,
- Rompre avec le quotidien,
- Rompre avec l'isolement et favoriser l'intégration des familles nouvellement arrivées sur le secteur,
- S'entraider entre parents.

La création de ce nouveau service entraîne une modification des statuts du SIVU de La Roche-Bernard.

Les statuts seront modifiés aux articles :

- **L'article 2**, qui indique la compétence du SIVU de La Roche-Bernard : le Pôle Petite Enfance, composé du RAM (Relais Assistantes Maternelles, des Multi Accueils de Férel et de Nivillac et du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents),
- **L'article 7**, qui précise les ressources et les charges administratives du Syndicat.

L'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour :

- **APPROUVER** les statuts du SIVU du Pays de La Roche-Bernard au 01 septembre 2016.

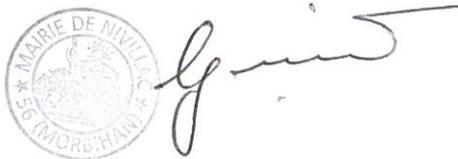
Le conseil municipal, après délibération,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU de La Roche Bernard en date du 2 Mars 2016,

- **Donne à l'unanimité un avis favorable à la modification des statuts du SIVU de La Roche Bernard exposée ci-dessus.**
 - **Cette délibération annule et remplace celle visé le 12/04/2016 sous n° 2016D33**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.